

Accueil Frédéric Dalaigre maire d'Echassières





Introduction

Mathias Bourrissoux président de la CPDP







Réunion : Et après le débat ?

Séquence 1 : la participation et la gouvernance du projet

- Présentations
- Pascale Trimbach, préfète de l'Allier : Les instances de suivi et de pilotage de l'Etat
- Marc Papinutti, président de la CNDP : La concertation continue
- Daniela Liebetteger, Imerys: Les intentions sur la gouvernance et l'implication des parties prenantes.
- Pierre Rouen, RTE: La concertation « Fontaine »
- Questions réponses
- Travail en table: Quelles sont vos attentes de participation et d'information, jusqu'à l'enquête publique, puis pendant la vie du projet, s'il se réalise?

Séquence 2 : débat conclusif

Le projet et votre vision du territoire et de son avenir

21h00: Cocktail





La participation et la gouvernance du projet





Les instances de suivi et de pilotage de l'État

Pascale Trimbach Préfet de l'Allier





Après le débat : la concertation continue

Marc Papinutti Président de la CNDP







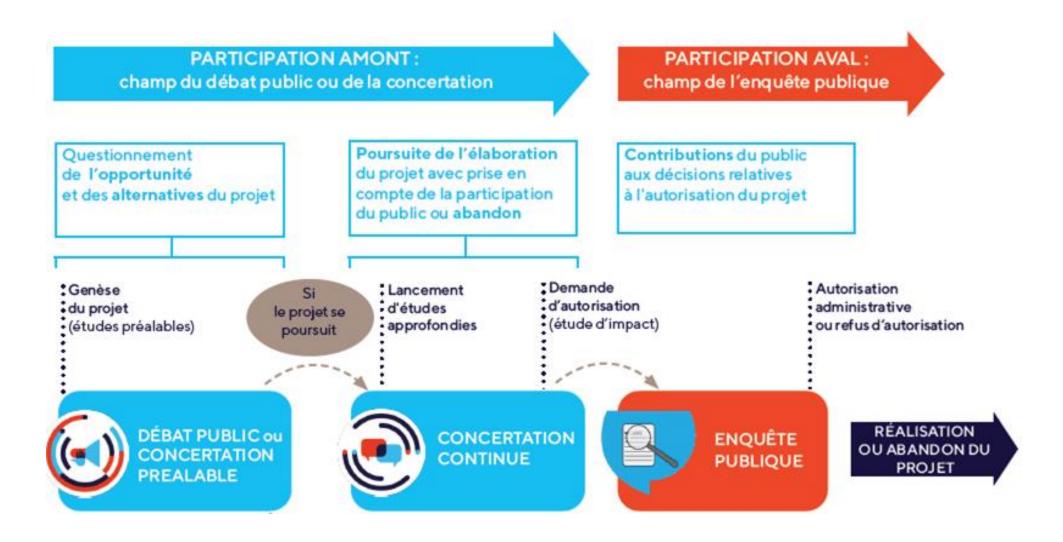


MA PAROLE A DU POUVOIR

- Clôture officielle du débat : 31 juillet 2024.
- Publication du compte-rendu et du bilan : 30 septembre 2024.
- Décision du porteur de projet : au plus tard le 30 décembre 2024.
- Avis de la CNDP sur la prise en compte de la parole du public dans cette décision.
- Ouverture de la concertation continue : immédiatement après la décision du porteur de projet, si le projet se poursuit.



CONTINUITÉ DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC LORS DE L'ÉLABORATION D'UN PROJET











La concertation continue:

Après un débat public décidé par la Commission nationale du débat public, elle désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. La Commission détermine les conditions dans lesquelles le garant et le maître d'ouvrage la tiennent informée. Elle assure, si nécessaire, la publication de rapports intermédiaires. Le rapport final du garant est rendu public.

Article L121-14 du Code de l'Environnement









La concertation continue, concrètement :

Des garantes ou garants désignés par la CNDP, pour :

- suivre dans le temps les recommandations du débat;
- s'assurer que le public puisse suivre l'avancement du projet;
- ainsi que la mise en œuvre des engagements pris par le maître d'ouvrage;
- garantir l'association et la participation effective du public ;
- trouver un mode de participation aux instances de suivi et pilotage de l'État avec les parties prenantes;
- jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet.



1-3

Les intentions d'Imerys sur la gouvernance et l'implication des parties prenantes

Daniela Liebetegger **Imerys**





RAPPEL: C'EST QUOI IRMA?

- Lancé il y a 17 ans, V1.0 disponible depuis 2018
- IRMA est la seule initiative rassemblant toutes les parties prenantes
- Système volontaire d'évaluation et de certification > 26 critères
- Audits par des cabinets indépendants, tous les 3 ans, chaque audit étant précédé d'une annonce public obligatoire à J-30 permettant à toutes les parties prenantes et au public de rencontrer les auditeurs
- Pas de sanction mais un niveau de transparence inégalé : IRMA est un complément à l'action publique et aux procédures légales



Le Standard IRMA : une couverture complète des problématiques minières

Intégrité de l'entreprise

- Respect des lois
- · Engagement communautaire et des parties prenantes
- Devoir de diligence en matière de droits humains
- Mécanisme de plaintes et de requêtes et accès à un système de réparation
- Transparence des recettes et des paiements

Responsabilité sociale

- Travail équitable et conditions de travail
- Santé et sécurité au travail
- Santé et sécurité au niveau communautaire
- Exploitation minière et zones touchées par des conflits ou exposées à des risques élevés
- Dispositifs et mesures de sécurité
- Exploitation minière artisanale et à petite échelle
- Patrimoine culturel

Retombées positives et durables

- · Évaluation et gestion des impacts environnementaux et sociaux
- Consentement Libre, Informé, et Préalable des Peuples Autochtones
- · Soutien communautaire et garantie de retombées positives
- Réinstallation
- Préparation et réponse aux situations d'urgence
- · Planification et financement de la remise en état et de la fermeture

Responsabilité environnementale

- Gestion des déchets et des matériaux
- Gestion de l'eau
- Qualité de l'air
- Bruit et vibrations
- Émissions de gaz à effet de serre
- Biodiversité, écosystèmes et zones protégées
- Gestion du cyanure
- Gestion du mercure

Pour en savoir plus :

- DMO page 12
- Fiche n°2 IRMA
- Réponses n°69, 97, 156 sur le SQR
- Présentation d'IRMA le 9 juillet à Montluçon

POURQUOI ADOPTER UN STANDARD VOLONTAIRE?

Aller au-delà des exigences réglementaires

S'engager à atteindre le plus haut niveau de responsabilité

Obtenir la vérification par une tierce partie que nos activités sont conformes aux meilleures pratiques de l'industrie

Répondre à la demande croissante des acheteurs et des consommateurs pour des pratiques minières responsables

Disposer d'un outil de comparaison avec d'autres projets

Échanger des expériences et collaborer avec des pairs afin d'améliorer le secteur dans son ensemble

RECOMMANDÉE PAR...

- La Commission Européenne
- L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et des Ressource (IUCN)
- Transport & Environment
- Human Rights Watch
- WWF
- le Rapport Varin…

EXEMPLE : L'APRÈS-MINE

Un socle d'obligations déjà très complet défini par le nouveau code minier

Des garanties complémentaires apportées par IRMA :

- la concertation sur l'après-mine
- la transparence
- des garanties financières renforcées

IRMA vient compléter la réglementation, mais ne la remplace pas



LES ORGANES DE DIALOGUE À CRÉER DANS LE CADRE D'IRMA

- COMITÉS DE SUIVI :
 - Un par site : Échassières, La Fontchambert, La Loue
 - Composition proposée par Imerys et soumise à la concertation
 - Comités régulièrement rassemblés et consultés sur la gouvernance du projet EMILI
- COMITÉS AD HOC, DÉDIÉS À DES QUESTIONS SPÉCIFIQUES (EN FONCTION DES BESOINS)

CE QUI SERA TRAITÉ DANS LES COMITÉS DE SUIVI :

- → Système de doléances et des incidents
- → Ancrage économique et social
- → Préparation et intervention en cas d'urgences
- → Planification et financement de la remise en état et la fermeture
- → Santé et sécurité des populations
- → Gestion de l'eau
- → Bruit et vibrations
- → Risques industriels
- → ...

UN SOCLE MINIMAL D'OUTILS À METTRE EN PLACE

- Des outils proposés par IMERYS...
- ... puis soumis à la validation des comités de suivi
- Les comités assurent ensuite le suivi des outils

Outil	Finalité	Temporalité
Plan d'engagement communautaire	Objectifs et indicateurs de performance	Mise à jour des objectifs chaque année
Système de gestion des doléances et des incidents	Système accessible pour que chacun puisse partager des informations	Révision annuelle de l'efficacité du système
Système de retour d'information	Retour d'information sur la manière dont les suggestions ont été prises en compte	Examen annuel
Rapport de redevabilité sociale	Résumé des objectifs de performance sociale, des principaux impacts et risques sociaux, des indicateurs et des réalisations	Publication tous les 3 ans

EXEMPLE : LA RÉSOLUTION DES DOLÉANCES

- Un mécanisme associé à une procédure claire qui décrit comment les doléances peuvent être déposées et comment elles sont suivies, enregistrées, reconnues, examinées et résolues de manière équitable
- Les procédures doivent être accessibles au public
- La performance du mécanisme de règlement des doléances doit être examinée périodiquement et les parties prenantes doivent avoir la possibilité de donner leur avis sur le mécanisme
- Annuellement, les parties prenantes concernées reçoivent des rapports sur les tendances et les leçons tirées des doléances reçues et des réponses apportées (en respectant la confidentialité des personnes qui déposent des doléances)

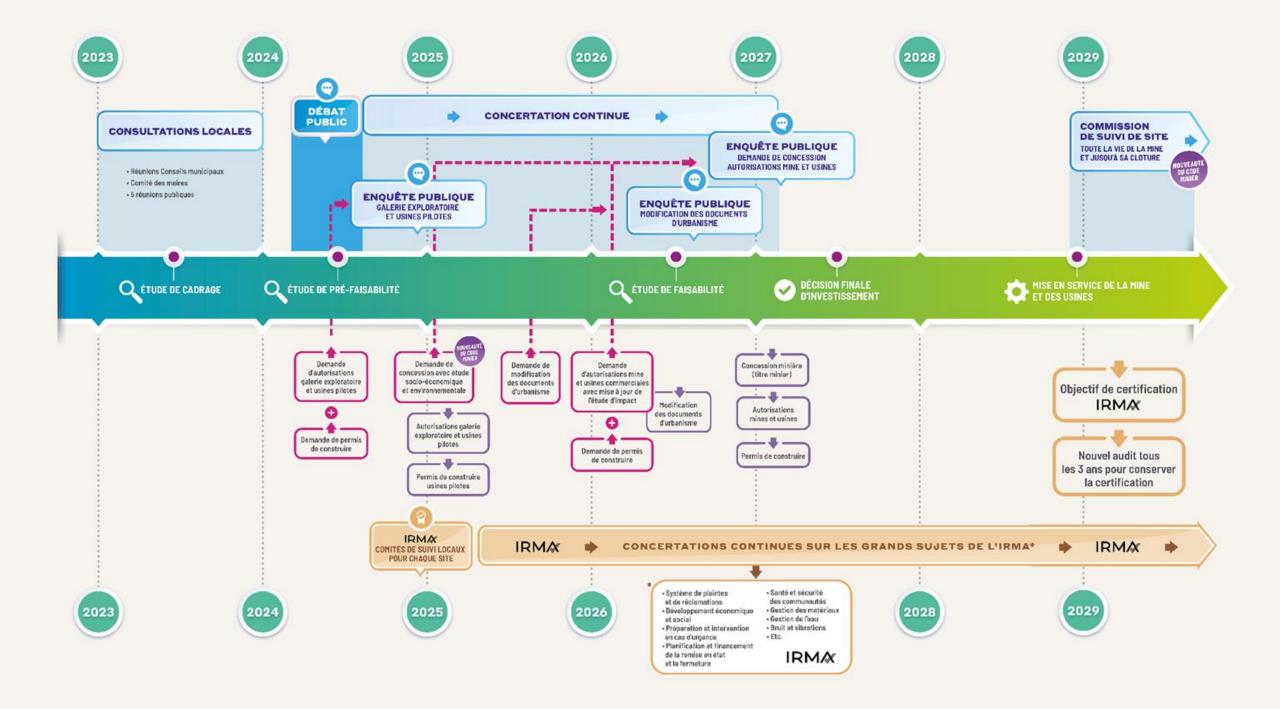
La mise en place d'un système de doléances est considéré comme une bonne pratique



D'AUTRES MOYENS DE DIALOGUE ET D'INFORMATION

- Site internet EMILI : partage de l'avancement du projet et des documents pertinents tels que les études ou les procès-verbaux des réunions des comités de suivi
- Supports d'information : newsletter et flyers
- Réunions publiques, ateliers thématiques, rencontres bilatérales avec les parties prenantes
- Journée portes ouvertes, actions vers des publics cibles (scolaires...)

Une articulation à définir avec la concertation continue post-débat public



1-4

La concertation « Fontaine » Pierre Rouen RTE







- A l'issue du débat public, lancement d'une Concertation dite « Fontaine » : cette concertation est spécifique aux projets d'ouvrages électriques de tension > ou = à 63 000 volts.
- Cette concertation menée avec les parties prenantes est placée sous l'égide de la préfecture.
- Objectifs:
 - → Définir l'espace géographique où le projet de raccordement aura lieu
 - → Valider le fuseau de moindre impact du raccordement

Aire d'étude

- Zone dans laquelle RTE envisage de placer ses fuseaux.
- Elle servira de périmètre d'étude pour la partie contexte: urbanisme, environnement...

Fuseaux

- Options de tracés proposés par RTE, du fait des résultats de l'étude de contexte et de la faisabilité technique.
- Ces fuseaux servent de base d'échange par rapport aux remontées des différents acteurs.
- Ils peuvent être modifiés mais restent soumis à des critères de faisabilité technique et économique.

Fuseau retenu

- Lors de la réunion de fin de concertation.
- Validation du fuseau de moindre impact.



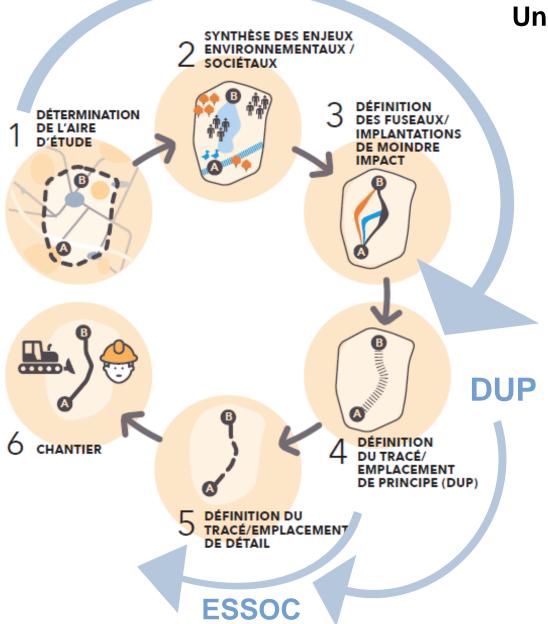


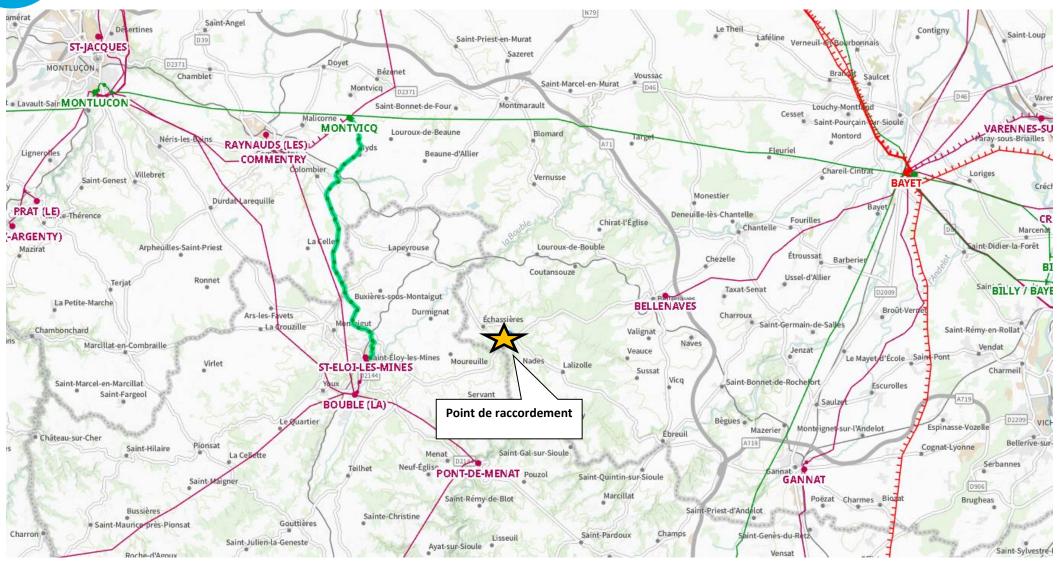
Schéma de principe Une co-construction en « entonnoir »

Concertation Fontaine

(Source du schéma : RTE)



Réseau RTE local et point de raccordement client





Concertation Fontaine – Elaboration des fuseaux

Dans le respect des critères suivants, concerter avec les acteurs locaux pour convenir des meilleurs fuseaux

Disposition administrative

• Privilégier le domaine public routier.

Dispositions environnementales

- Eviter au maximum les milieux naturels remarquables.
- Utiliser les infrastructures existantes.

Dispositions techniques

- Etudier l'encombrement du sous-sol pour garantir la faisabilité technique du projet.
- Privilégier les rues larges ou faiblement fréquentées pour une meilleure gestion de chantier et une moindre gêne.
- Respecter les exigences clients.

Dispositions économiques

- Privilégier les tracés les plus courts.
- Limiter les créations de galerie ou de passage en sous-œuvre.



Calendrier de la concertation Fontaine

Clôture du débat public

Concertation parties prenantes

Envoi du dossier à la DREAL Réunion plénière Sous l'égide du Préfet

PV fin de concertation

Juillet 2024

Automne 2024

Début 2025

1-5

La participation et la gouvernance du projet Questions - réponses





La participation 1-6 et la gouvernance du projet **Atelier: vos attentes**





Déroulement de l'atelier

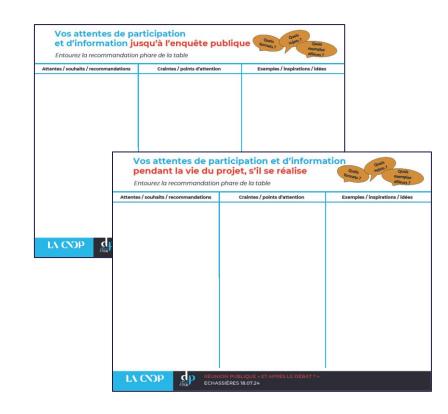
30 minutes de travail sur table :

Quelles sont vos attentes de participation et d'information

- Jusqu'à l'enquête publique?
- Pendant la vie du projet, s'il se réalise?
- Désigner un-e rapporteur-e par table
- Renseigner les deux feuilles de contribution

Lors de la restitution, le/la rapporteur-e de chaque table partage le point prioritaire de sa table pour chacune des deux étapes.

Toutes les feuilles de contribution seront collectées et traitées par l'équipe du débat.







1-6

Atelier: vos attentes en matière de participation et d'information Restitution





Merci de bien vouloir quitter la salle quelques minutes, en emportant vos affaires personnelles, pendant que nous reconfigurons sa disposition.

Pendant ce temps, un extrait du documentaire de Violeta Ramirez, anthropologue, est diffusé sur l'écran à l'extérieur.





Le documentaire *Transition sous tension* est le fruit d'une enquête anthropologique menée entre février 2023 et février 2024 dans le cadre d'un projet de recherche de l'Université de Savoie Mont-Blanc.

Son objectif était de connaître la perception de la transition énergétique et du projet d'extraction de lithium des habitants du territoire concerné (commune d'Echassières et communes voisines de l'Allier et du Puy de Dôme).

Cet extrait est diffusé avec l'autorisation de son auteure, Violeta Ramirez.

Sa rediffusion ou son enregistrement sont interdits.





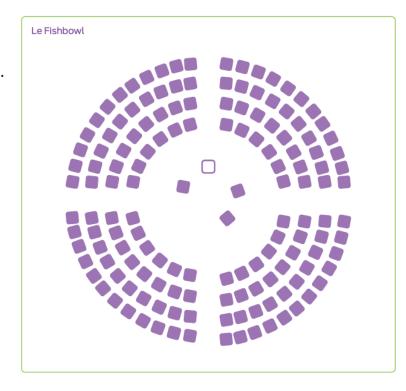
« Fishbowl » Le projet et votre vision du territoire et de son avenir





C'est quoi un « fishbowl »?

- O Un cercle de parole (4 chaises): dans ce cercle je parle avec les autres personnes du cercle.
- O Dans le **cercle d'écoute** : je reste observateur, j'écoute sans prendre la parole.
- Au lancement : 3 participant-es prennent place au centre.
 Un siège restera toujours vide dans le cercle de parole.
- Chaque participant-e se présente brièvement, puis la discussion devient libre.
- Depuis le cercle d'écoute, dès que je souhaite m'exprimer, je viens m'asseoir sur la chaise vide du cercle de parole.
- En échange, une personne doit libérer 1 place, car une chaise doit toujours rester vide.
- Synthèses: à intervalles réguliers, mise en partage des observations et analyse collective.





« Fishbowl » Le projet et votre vision du territoire et de son avenir





Conclusion Mathias Bourrissoux Président de la CPDP







Le débat se poursuit pendant deux semaines :

- Sur le forum en ligne : https://participer-debat-lithium.cndp.fr/ :
 - Vous pouvez poser vos questions jusqu'au 24 juillet
 - Et vous pouvez publier un avis jusqu'au 31 juillet
- Envoi de cahiers d'acteurs possible jusqu'au 31 juillet

Puis rendez-vous le lundi 30 septembre :

- Publication sur internet du compte-rendu et du bilan du débat public
- Réunion publique de présentation du compte-rendu (18h, lieu à déterminer)



Merci à toutes et tous!



